

# LE MARCHÉ DES CONSERVES ET JUS DE MANGUES ET DE GOYAVES EN EUROPE OCCIDENTALE

*Nous devons à la grande amabilité de M. JOHN ATHISAYAM de pouvoir publier une synthèse d'une étude de marché qu'il a entreprise pour le compte de producteurs sur les possibilités des débouchés de produits à base de mangues et de goyaves en Europe au cours de l'année écoulée.*

R.M. CADILLAT

## MARCHÉ ALLEMAND

### MANGUES

#### MANGUES EN BOTTES AU SIROP - JUS DE MANGUES

Les mangues au sirop ne se trouvent qu'en très faible quantité sur le marché allemand, les jus y sont inconnus.

La majeure partie des mangues en boîtes proviennent d'Afrique du Sud et, le reste, de l'Inde. Elles sont réimportées d'Angleterre.

Les estimations officielles indiquent que les importations de conserves de mangues et de goyaves réunies ne dépassent pas 500 caisses environ (5 à 7 tonnes), selon qu'il s'agisse de caisses standard, 24 boîtes A 2 (boîte A 2 = 567 g en provenance de l'Inde) ou A 1 T d'Afrique du Sud (boîte = 450 g).

#### PICKLE ET CHUTNEY DE MANGUES

L'importation de ces produits s'est accrue de façon constante. En 1968, le tonnage réimporté d'Angleterre se situerait entre 120 et 130 tonnes. Mais une forte proportion est destinée aux troupes d'occupation de l'Armée britannique.

L'Inde, principal fabricant de Chutney (doux) et de Pickles (fort), a essayé de pénétrer le Marché allemand, mais avec un succès modéré.

D'après les statistiques de l'Institut indien du Commerce, les exportations à destination de l'Allemagne étaient, en 1967, (dernier chiffre) de 54,9 tonnes de Chutneys de mangues et 0 tonne pour les Pickles contre 39,6 tonnes en 1965.

Les autres produits à base de mangues (mangues en saumure, confitures de mangues, tranches de mangues) ne figurent pas dans les statistiques officielles allemandes et sont inconnus du commerce allemand.

Les statistiques officielles de l'Inde indiquent seulement 100 kg de confiture de mangues en 1967, la mangue en saumure pour 0 tonne mais 2,1 tonnes en 1964.

Une explication officielle allemande est que ces importations furent des envois à titre d'essai, s'agissant surtout d'une faveur destinée à aider les objectifs économiques poursuivis par l'Allemagne pour sa pénétration économique en Inde.

Les prix de détail pour la mangue au sirop allaient de 3 DM la boîte A 1 T, Afrique du Sud, à 6 DM la boîte A 2 1/2 (850 g) provenance indienne.

Pour les Chutneys importés d'Angleterre, les prix F O B allaient de 1, 2 DM le pot de 340 g à 2, 3 DM le pot de 450 g (détail 4/5 DM).

Selon les résultats de l'enquête, le marché allemand de ces produits relativement peu connus est celui d'articles prêts à la vente directe. Leur demande est extrêmement limitée.

Pour les Chutneys et les Pickles, le principal débouché est constitué par les restaurants et établissements spécialisés, de même que pour les mangues et goyaves en boîtes et plus spécialement dans la région d'Hamburg et de certaines grandes villes d'Allemagne fédérale.

Les importations pourraient peut être s'accroître dans une mesure limitée en tant que denrées spéciales.

## GOYAVES

Ce qui est indiqué pour la mangue l'est aussi pour la goyave tant au sirop qu'en jus.

Les prix indicatifs de détail étaient pour la goyave au sirop, d'origine indienne, autour de 4 DM la boîte A 2 de 567 g et la boîte A 1 T d'origine Sud Africaine (450 g) autour de 2 DM.

Les droits de douane pour les produits en provenance des Pays Tiers, actuellement de 24, 6 p. cent ad valorem, seront de 24, 4 p. cent au 1er janvier 1970, 24, 2 p. cent en 1971 et 24 p. cent en 1972.

La taxe sur le chiffre d'affaires est de 5, 5 p. cent à l'importation sur la valeur après acquittement des droits et de la taxe sur le sucre.

Les produits en provenance des Pays membres et associés, sont exempts des droits de douane et des droits sur le sucre ; ils ne paient que le chiffre d'affaires.

## MARCHÉ FRANÇAIS

### MANGUES

#### MANGUES EN CONSERVES, JUS ET AUTRES PRODUITS DERIVES

Le marché de ces produits est très étroit. Leur vente ne s'effectue que dans des magasins spécialisés, et certains magasins à succursales multiples, supermarchés, et, lors de promotion, dans les foires commerciales.

La majorité des importations françaises sont des réexportations d'Angleterre en provenance d'Afrique du Sud et de l'Inde.

Les boîtes commercialisées sont la A 1 (340 g), la A 2 (565 g) et la A 1 T d'Afrique du Sud (450 g). On ne voit pas ou peu de boîtes A 2 1/2 (850 g) comme sur le marché anglais.

Les prix pratiqués en 1968 par les exportateurs britanniques étaient :

- en provenance de l'Inde 80 sh la caisse standard 24 x A 1
- en provenance de Londres 110 sh la caisse standard 24 x A 2
- en provenance d'Afrique du Sud 75 sh la caisse standard 24 x A 3.

Il n'y a pas de prix de gros. Le secret du commerce est, d'après cette enquête plus étroitement observé en France que dans la plupart des pays occidentaux en matière de produits pour lesquels il n'y a pas de stabilisation des prix due à la concurrence. L'auteur estime d'après ses renseignements, qu'en général ils seraient de 100 p. cent du prix C. I. F.

Quant au résultat de son enquête sur l'avenir auprès des importateurs, détaillants, il l'estime restreint.

Pour les jus de mangues qui sont vendus en boîtes de 20 cl par caisse de 40 boîtes pour un prix C.A.F. d'environ 12 F il pense que l'avenir est identique à celui des mangues au sirop. Il n'y a pas eu d'expansion au cours des dernières années, mais un déclin. On peut citer le cas d'un importateur qui avait reçu 50 caisses et qui un an plus tard n'en avait pas vendu la moitié. Une autre maison spécialisée en produits et en boissons exotiques, qui avait tenté depuis plusieurs années d'introduire les jus de mangues et de goyaves, a dû cesser ses activités dans ce secteur en raison de l'insuffisance de la demande malgré les dépenses et les efforts faits en vue de la promotion de ces deux produits.

#### CHUTNEYS ET PICKLES DE MANGUES

Bien que ce marché soit étroit et très spécialisé, il est plus important que celui des autres produits (conserves jus) ayant fait l'objet de cette enquête. On trouve ces produits dans tous les magasins spécialisés, offrant souvent plusieurs variétés, dans les supermarchés, les magasins à succursales multiples.

Ils sont importés presque exclusivement d'Angleterre. On estime à environ 102 tonnes les importations de 1967.

D'après les statistiques officielles indiennes les exportations directes de l'Inde ont été pour les dernières campagnes :

(en tonnes)	1967-1968	1966-1967	1965-1966
Chutneys de mangues	0,7	0,5	0,3
Pickles	<u>0,1</u>	<u>0,4</u>	<u>0,6</u>
Total :	0,8	0,9	0,9

Les pots de verre les plus demandés sont ceux de 225 et 250 g.

Les prix de détail varient de façon considérable pour les pickles en provenance d'Angleterre, il a été relevé des prix de l'ordre de 4,50 F alors que certains pots d'importation directe de l'Inde allaient jusqu'à 12 F. Il estime que ces produits, compte tenu de l'évolution des modes culinaires augmenteront sans doute. Le principal importateur a indiqué une augmentation de ses commandes à Londres de 25 p. cent pour l'ensemble des deux produits avec une livraison de 22 tonnes.

Les tranches de mangues en saumure, la mangue en poudre, la compote, la crème et la pulpe de mangues sont inexistantes sur le marché français.

#### GOYAVES

##### CONSERVES DE GOYAVES

Le marché est extrêmement réduit. On estime que moins de 500 caisses sont rentrées en France en provenance d'Angleterre et d'Afrique du Sud, moins de 5 tonnes à condition qu'il ne s'agisse que de caisses de boîtes de 450 g. Le prix F.O.B. Londres d'une telle boîte Afrique du Sud est de 1 shilling 6 la boîte, au taux actuel de la livre : 1 F environ.

Les autres produits, gelée de goyave, pâte de goyave, fromage de goyave, sont très peu connus ou ignorés ; leur débouché est là aussi extrêmement étroit.

Il est impossible d'évaluer les tendances futures de ceux-ci sur le marché. On pense en France que l'introduction de ces produits, en tant que denrées séparées, constitue une proposition commerciale dénuée d'intérêt. Cependant des importateurs ont déclaré, comme des détaillants, que si une source d'approvisionnement pouvait leur offrir un marché d'ensemble, c'est-à-dire toute une gamme de fruits exotiques sous leurs formes diverses, cette proposition pourrait être viable, à condition que la qualité, l'emballage, les prix, les méthodes de marketing soient alliés à un niveau élevé à une promotion officielle, comparable à celles que pratiquent l'Afrique du Sud et Israël.

Pour les mangues et goyaves en boîtes il n'y a aucun règlement ou restriction concernant l'importation sauf celui du quota, mais les quantités importées sont si faibles que ce règlement ne peut les affecter.

Pour les jus de mangues et de goyaves, il y a restriction par licences d'importation seulement ou leur poids spécifique est supérieur à 1,33 p. cent à 15°C.

De plus l'exportateur doit faire une déclaration spécifiant que le produit est un jus naturel de fruit.

## MARCHÉ ANGLAIS

### MANGUES

#### CONSERVES

Depuis la seconde guerre mondiale il s'est produit une évolution. Avant la guerre toutes les conserves de mangues étaient préparées dans les pays d'origine, alors qu'aujourd'hui ces mêmes conserves sont de plus en plus fabriquées en Angleterre, à partir de mangues importées, par des maisons bien connues, fondées avant-guerre. Les pays producteurs de mangues ont conscience de ce changement. L'Inde, l'Australie, l'Afrique du Sud et Israël effectuent de nombreux travaux pour faire de la mangue un produit d'exportation, en adaptant toutes les techniques scientifiques modernes.

En 1967 l'Angleterre a importé environ 200 tonnes de mangues fraîches dont :

65 tonnes du Kenya,
55 tonnes d'Afrique du Sud,
25-30 tonnes d'Israël,
26-30 tonnes des Antilles britanniques,
16-20 tonnes de l'Inde.

Selon des milieux commerciaux, les importations en provenance des Antilles et de l'Inde sont en baisse. Il restera cependant une demande restreinte pour les mangues de haute qualité de l'Inde.

#### MANGUES AU SIROP EN BOITES

Il est difficile de saisir le tonnage exact d'après les statistiques des douanes, les mangues étant comprises, comme dans toutes les statistiques douanières d'Europe, dans la rubrique générale des fruits tropicaux ou non, en boîtes. Mais, par recoupement et grâce aux données des principales Sociétés importatrices, on estime à 30.000 à 40.000 caisses standard, soit environ 400 tonnes en 1966-1967, dont, sur estimation 35.000 caisses :

- 60 p. cent proviennent d'Afrique du Sud	21.000 tonnes
- 12,5 p. cent proviennent de l'Inde	4.375 tonnes
- 12,5 p. cent proviennent de Tanzanie	4.375 tonnes
des Antilles anglaises	
- 15 p. cent proviennent d'Israël	5.250 tonnes
de Chine	

Les types d'emballages en provenance de l'Inde, principalement des variétés 'Alphonse' et 'Dasher' dont :

- les boîtes A 1 (340 g)
- les boîtes A 2 (567 g)
- les boîtes A 2 1/2 (850 g)

Les caisses standard sont de 24 boîtes.

Les A 1 sont celles les plus demandées par le consommateur.

Les A 2 1/2 sont celles demandées par le restaurant. Toutefois, pour ce type de boîtes de conserves, les variétés dites de dessert ont tendance à s'altérer lorsqu'elles sont mises en boîtes à pleine maturité des fruits.

Pour la fabrication d'Afrique du Sud, la variété 'Mangue-pêche' est la plus utilisée. Les fruits sont présentés en tranches dans les boîtes du type A 1 T (443 g). Cette variété a tendance à être fibreuse et, pour avoir sa pleine saveur, doit être traitée à pleine maturité. La production est variable suivant la récolte et surtout celle des poires qui ont la priorité chez les conserveurs.

En Tanzanie le boitage utilisé est le même que celui d'Afrique du Sud. Les variétés utilisées sont, la 'mangue-pêche', et la variété 'Borido'. Cette dernière donne un produit de bonne qualité moyenne, bien que sa texture et sa saveur soient moindre que celle des conserves indiennes.

Les prix d'importations, provenance indienne, en A 1 étaient, en 1968, d'environ 50 shilling par caisse standard, stade C A F, soit environ 1,40 F la boîte, la A 2 80 shilling la caisse (environ 2,23 F la boîte), la A 2 1/2, la caisse environ 3,07 F la boîte.

Pour les provenances d'Afrique du Sud et de Tanzanie les prix sont de 40 à 50 shilling la caisse de 24 A 1 T, soit environ de 1,10 à 1,25 F la boîte.

Les prix de détail varient aux environs de 3 shilling la boîte de 340 g à 6 shilling la boîte de 850 g, soit de 2 F à 8,05 F la boîte de 850 g, pour les produits originaires de l'Inde.

Pour la boîte A 1 T d'Afrique du Sud et de Tanzanie, les prix seraient environ 2/6 shilling la boîte de 450 g, soit 1,70 F.

#### CHUTNEYS

Le principal producteur est l'Inde qui a une grande expérience lui permettant de satisfaire les exigences de ses clients étrangers ; l'Angleterre est son principal client.

Les statistiques indiennes donnent pour les dernières campagnes :

(en tonnes)	1966-1967	1964-1965	1963-1964
Total :	1.315	1.398	1.273
vers l'Angleterre	816	610	635

Ce tableau fait apparaître un accroissement régulier qui devrait se poursuivre en 1968-1969. Cependant les milieux commerciaux pensent en général que les chutneys et pickles spécialisés, dont la clientèle est composée en majeure partie d'immigrants asiatiques, africains et antillais ainsi que le grand nombre de restaurants orientaux au Royaume Uni, sont arrivés à un point de saturation.

Le manque de continuité dans la qualité constitue un problème. Il provient des qualités des mangues suivant les saisons. Les importateurs anglais s'accordent pour constater que les producteurs d'autres régions Antilles et Afrique qui ont voulu concurrencer l'Inde, ont eu de très sérieuses difficultés à obtenir une continuité dans la qualité de la production pour satisfaire le marché britannique.

Ainsi une importante firme britannique, en raison de l'intérêt de ce commerce et pour surmonter les difficultés de qualité et d'approvisionnement, envisage-t-elle de créer une plantation de mangues en Australie. Car il faut, pour la préparation du Chutney, des mangues parfaitement saines, bien développées, non fibreuses et absolument sans saveurs étrangères.

Actuellement en Angleterre l'industrie du Chutneys et Pickles à base de mangues importées pour être reconditionnées et revendues à la clientèle d'émigrants, est aux mains d'un nombre relativement important de petites entreprises appartenant à des immigrants. Il semble que celles-ci aient atteint le point de saturation.

Les importations anglaises sont faites en tonnelets de 56,8 l pour être remis en pots pour la vente au détail. Il y a aussi pour les restaurants des tonnelets de 4,5 l à 13,5 l. Les pots en

verre pour la vente au détail sont d'une contenance de 170 g, 340 g, 450 g. Ce sont là les plus courants car il y a aussi des pots de 140 g, 225 g, 355 g.

Les prix d'importation rendus quai Angleterre varient de 150 à 175 shilling les 50 kg (de 2 F à 2, 35 F).

Le prix de détail se situe pour le pot de 170 g à 1, 4 F environ, le pot de 225 g, mis en pot aux Indes, 2 F, le pot de 450 g 2, 70 F.

On pense que pour l'avenir la tendance actuelle d'utilisation de ce produit pour la préparation de plats orientaux se poursuivra sans grands changements. Mais pour l'ensemble on pense que la légère augmentation annuelle de la consommation se poursuivra. Cependant les importateurs et les détaillants pensent que la consommation pourrait être augmentée de façon notable si les producteurs et les fabricants établissaient un programme de marketing plus poussé en vue d'une utilisation diversifiée du produit.

#### TRANCHES DE MANGUES EN SAUMURE

Elles sont importées pour la fabrication de Chutneys de qualité supérieure. Lors de la campagne 1966-1967, il a été importé en Angleterre 432 tonnes sur les 448 tonnes exportées des Indes, 324 tonnes de Jamaïque sur 418 tonnes exportées par ce pays.

D'autres pays producteurs de Chutneys se sont efforcés de développer la fabrication de ce produit. Mais il leur a été impossible de concurrencer les fournisseurs traditionnels du marché anglais tant à cause des prix, que de la qualité en fonction d'un marché aussi étroit.

Les fabricants de Chutneys anglais demandent que les tranches de mangues proviennent de fruits frais non encore mûrs, mais entièrement développés, exempts de fibre, de goûts de térébenthine ou de terpène.

Après avoir été pelés les fruits sont coupés en petites tranches auxquelles on ajoute du sel à raison de 18 p. cent du poids de celles-ci. Les tranches salées sont mises en barriques avec un peu d'eau. Après 6 à 8 jours on retire la saumure de la surface et les tranches sont mises en tonnelets de 254 litres.

Le prix F.O.B. Bombay comme aux Antilles était en 1968 de 17 livres la tonne, soit environ 0, 90 F le kg. Le prix de gros payé par les fabricants de Chutneys en Angleterre est d'environ 1, 48 F le kg.

Le marché en 1968, d'après les professionnels, est saturé quant à la demande, alors que le marché potentiel ne l'est pas.

#### GOYAVES

On trouve, mais à une échelle très restreinte :

- . des moitiés de goyaves au sirop,
- . des gelées de goyaves,
- . des pâtes et fromages de goyaves,
- . du jus nectar de goyave.

On estime que leur valeur est de 100.000 Livres pour l'année 1967-1968. Les statistiques douanières anglaises ne donnent pas de chiffres lorsqu'un produit représente moins de 300.000 livres en valeur par an.

Les voyages importées au sirop proviennent d'Afrique du Sud, de l'Inde et d'Israël, en boîtes de 450 g.

On évalue les importations à :

403 tonnes en 1966-1967 contre 455 tonnes en 1965-1966 en provenance d'Afrique du Sud  
12 tonnes en 1966-1967 contre 5 tonnes en 1965-1966 en provenance d'Israël

Les prix d'importation ne sont pas connus, mais par recoupement l'auteur, après son enquête, estime le prix de la boîte, quai Angleterre, à 0,67 F.

Les prix de détail se situent de 1/6 à 1/8 en provenance d'Afrique du Sud et d'Israël (1 F à 1,20 F), en provenance des Indes dans des épicereries orientales 2 à 2,20 F.

Pour les autres produits :

- gelée en boîte 450 g de 2 à 2,40 F (Antilles)
- jus nectar provenance Hawaï, boîte 340 g de 2 à 2,20 F
- confiture et pâte, boîte 425 g origine indienne 2,70 F.

On ne trouve en général ces produits que dans la région londonienne.

\*  
\* \*

NOTE SUR LA REGLEMENTATION EN ANGLETERRE

Il n'y a aucun contingentement ni besoin de licence pour l'importation de ces produits ; aucun droit n'existe pour ceux en provenance du Commonwealth.

Pour les autres pays :

- conserves mangues, goyaves au sirop et autres, en saumure 15 p. cent ad valorem,
- Chutneys et Pickles de mangues, 10 p. cent ad valorem.

